



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Création du S.I.V.U. par arrêté préfectoral du 4 avril 2000

Séance publique du 10 juillet 2025

Membres en exercice : 8

Date de Publicité : 10 juillet 2025

D/2025-022

Aujourd'hui, jeudi 10 juillet 2025, à 10 heures 36, s'est réuni au SIVU BORDEAUX-MERIGNAC, 40 avenue de la Gare à Bordeaux et en visio-conférence le comité syndical sous la présidence de :

Madame Delphine JAMET

Etaient présents :

A titre de titulaires :

Mesdames DELUC et JAMET et Messieurs BERPERRON, FEYTOUT et GIRARD

Était en visioconférence :

A titre de titulaire :

Madame FAHMY

Etaient excusés :

Mesdames AMOUROUX, BOUVIER, DELNESTE, DEMANGE, EL KHADIR, JUSTOME, KUHN, LE BOULANGER et SCHMITT et Monsieur ARFEUILLE



SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE DE BORDEAUX-MERIGNAC

D-2025/022

***Convention de mandat d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour le
marché de Mission de programmiste et d'assistance à maîtrise
d'ouvrage pour la construction d'une unité centrale de production
de 30 000 repas par jour- Proposition-Approbation***

Madame Delphine JAMET, Présidente, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de du projet de construction de la nouvelle Unité Centrale de Production, nous avons besoin, dans un premier temps, d'une assistance pour le marché de mission de programmiste. Une convention de mandat, jointe en annexe, a été établie pour une durée de 12 mois pour permettre au SIVU de bénéficier de l'Assistance à Maîtrise d'ouvrage de COPUBLIC dans cette mission.

En conséquence, j'ai l'honneur de vous proposer, Mesdames, Messieurs, le vote de la délibération suivante :

LE COMITE SYNDICAL

Vu la délibération D/2024-008 portant sur la création de la société publique locale COPUBLIC,

Adopte la délibération suivante :

Article 1 :

La convention de mandat annexée à la présente délibération est approuvée.

Article 2 :

La Présidente est autorisée à signer cette convention de mandat ainsi que tout document afférent à cette affaire.

Adopté :

Voix pour : 6

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Fait et délibéré à Bordeaux au siège social le,

10/07/2025

La Présidente,
Delphine JAMET

